



Le Conseil Inter-Conservatoires des Parents d'Elèves des CMA de PARIS

Secrétariat Général

Abraham B. AGOUA

15 rue Poirier de Narçay

75014 PARIS

Tél. : 01 45 39 58 15

Adresse Electronique : a.agoua@libertysurf.fr

A

Monsieur Bruno JULLIARD

Adjoint au Maire de Paris

Chargé de la Culture

Objet : La réforme des temps pédagogiques de FM

Paris, le 18 juin 2013

Monsieur le Maire,

Nous avons été informés d'un projet de réforme de l'enseignement de la Formation Musicale, plus précisément une réforme des temps pédagogiques de FM du 1^{er} et 2nd Cycle, qui suscite une inquiétude croissante, dans un climat déjà rendu fébrile par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Ceci donne à certains l'impression, que nous croyons par ailleurs infondée, que la Ville de Paris lance une offensive sur un autre front.

La période n'est en rien propice à une réforme de l'enseignement. Certaines des propositions avancées ne pourront être un succès que dans la mesure où des enseignants soient volontaires pour s'y investir et puissent le faire avec une confiance qui fait absolument défaut.

Par ailleurs, les ingrédients principaux de cette réforme, à savoir, la réduction pour tous les élèves du temps consacré à de la Formation Musicale pour les deux premiers cycles, et l'introduction d'options au 2nd cycle - se substituant au passage à une partie du temps pédagogique de la formation « classique » - suscitent les réserves suivantes :

Si la Formation Musicale est parfois ressentie comme une discipline ingrate et imposée pour certains élèves qui souhaiteraient privilégier l'étude instrumentale, elle n'en demeure pas moins une aide précieuse et, on ne remédiera pas à l'échec en réduisant ses horaires. Il est bien plus probable que cela fragilisera davantage les élèves qui ont besoin de temps pour vaincre leurs difficultés et, ceux qui ne trouveront pas à la maison l'aide disponible au conservatoire, ainsi que le matériel nécessaire, un piano bien accordé par exemple.

Si les options proposées ont un intérêt certain et sont d'ailleurs déjà présentes dans certains CMA de Paris, il convient de noter que cela s'est fait, avec succès, grâce à l'investissement d'enseignants motivés qui en ont défini le contenu. La liberté du « maître » reste la condition première d'un bon enseignement. Par ailleurs, les horaires prévus, une demi-heure par semaine, semblent bien réduits pour envisager un enseignement approfondi. Par ailleurs, nous doutons que ces options doivent nécessairement constituer une alternative à la Formation Musicale classique : ne vont-elles pas, comme la pratique instrumentale, nécessiter des bases solides et susciter le découragement de ceux qui les auraient choisies pour échapper au « solfège » ?

Nous souhaitons vivement que les temps pédagogiques actuels de Formation Musicale soient intégralement maintenus et que le développement des options puisse se faire sur la durée des deux dernières années du 2nd cycle après une consolidation de la FM « classique » ou « générale » pendant les deux premières années, sans contrainte, et sur la base du volontariat des enseignants, permettant ainsi d'enrichir les projets de l'observation des expériences existantes. Votre intervention pour freiner les ardeurs de la DAC et des inspecteurs nous semble nécessaire, car des enseignants, qui auront vécu l'introduction d'une réforme comme un échec, ne pourront pas en faire un succès.

Nous considérons que cette réforme n'a aucun objectif pédagogique à court et long terme avec pour pendant principal la réduction des temps pédagogique, si non un intérêt comptable et financier invouable.

Nous souhaitons également que des examens blancs de mi-cycle soient institués par défaut. La disparition des contrôles de fin d'année est une fausse bonne idée - dénoncée par les parents lors de son application - qui concentre le stress sur les seuls examens de fin des cycles au bout de quatre ans pour les deux premiers, tandis que le rituel annuel permettait de mieux le vaincre.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil Inter-Conservatoires des Parents d'élèves,



Valérie CATTACIN

Rapporteur de la Commission Danse
Représentante élue au CE du CMA10



Olivier DEKENS

Secrétaire Général Adjoint du CIC-PE
Rapporteur de la Commission Musique
Représentant élu au CE du CMA14



François OLLIVIER

Rapporteur de la Commission
Politique de l'Enseignement Artistique
Représentant élu au CE du CMA12



Abraham B. AGOUA

Secrétaire Général du CIC-PE
Représentant élu au CE du CMA14
Président de l'APEC Paris 14^{ème}

Copies : Maire de Paris, Maires d'arrondissement, DAC, BEAPA, CMA, parents d'élèves.

Le Conseil Inter-Conservatoires des Parents d'Elèves des CMA de PARIS
----- CIC-PE -----

15 rue Poirier de Narçay - 75014 Paris – Tél.: 01 45 39 58 15 – E-mail : apec.paris14@aliceadsl.fr
http://apec-conservatoire-paris14.com/conseil_inter_conservatoires_des_parents_d_eleves_303.htm